REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **4 avril 2011**

Délibération n° 2011-2122

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière - Approbation du programme de l'opération

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2122

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Décines Charpieu
objet :	**Travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière - Approbation du programme de l'opération**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport, conformément à l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, le lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu.

Dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement de la commune, la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière doit être redimensionnée et déplacée. L'objectif de ces travaux est de prendre en charge les évolutions futures du bassin versant sur les communes de Meyzieu et Décines Charpieu.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 758 000 € HT en dépenses sur l'opération n° 2160 - Déplacement de la station de la Berthaudière par délibération n° 2010-1596 du conseil de Communauté du 28 juin 2010. Cette autorisation de programme permettra le lancement de certaines prestations et, à titre principal, celles relatives à la maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre concerne la réalisation de la nouvelle station sur un nouveau terrain, la réalisation de canalisations de refoulement et la destruction de l'ancien équipement. Il s'agirait d'une mission de maîtrise d'œuvre complète.

Les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre complète confiée dans le cadre du marché seraient les suivants :

Première partie technique :

- la conception de l'avant-projet intégrant notamment l'analyse des documents existants, l'étude d'alternatives à la solution de base (sans toutefois remettre en cause le scénario retenu), une validation du dimensionnement des ouvrages et la définition des études complémentaires à réaliser (AVP),

- le projet définitif après réalisation de l'ensemble des études complémentaires (PRO) ;

Deuxième partie technique :

- l'établissement des dossiers de consultation pour le marché de réalisation et le suivi de cette consultation (ACT) ;

Troisième partie technique :

- la maîtrise d'œuvre de la réalisation (suivi des travaux notamment) (DET-VISA),
- une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC),
- l'assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR-GPA).

La réalisation de missions complémentaires :

- la rédaction et le suivi de l'instruction des dossiers d'autorisations réglementaires (permis de construire, environnement, etc.),

- la réalisation d'une pré-étude béton armé en phase projet,

- l'établissement du cahier des charges des études complémentaires nécessaires (géotechnique, pollution des sols, topographie, environnement, etc.),

- l'établissement du cahier des charges des prestations de contrôles techniques le marché de réalisation et le suivi de cette consultation.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 800 000 € HT tous travaux et prestations annexes inclus, l'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction étant quant à elle arrêtée dans le programme à 4 300 000 € HT. Cette pièce est jointe au dossier.

Les prestations feraient l'objet d'un lot unique qui serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144 III a et 146 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve le programme de l'opération relative aux travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.